

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON SUR HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Extrait du registre des délibérations

RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2022

L'an Deux mil vingt deux, le 10 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 3 Octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : Mme BURGEVIN C. - MM. BIHOREAU P. - BLANCHE N. -
CAUDE J. - DUMAS D. - LANCELOT G. - THIERRY A. -
THILLOU D.

Absents excusés : Mme BASCOP V. (ayant donné pouvoir à M. DUMAS D.)
M. LELIÈVRE G. (ayant donné pouvoir à M. THIERRY A.)
M. MASSON C.

Secrétaire de séance : M. THILLOU D.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR SCHÉMA DIRECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANAUX ET FORÊTS EN GÂTINAIS (3CFG) (D13)

Monsieur le Président rappelle le courriel émanant de la 3CFG concernant une commande groupée pour la réalisation d'un Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, assorti d'une étude des réseaux d'eau pluviale et d'une étude de gouvernance dans la perspective d'un transfert de compétence au plus tard en 2026.

Considérant la délibération N° 362020 de la Commune de Villemoutiers du 2 Juin 2020, refusant la Convention de Groupement de Commandes proposée par la 3CFG avec les documents afférents, ainsi que la signature du marché relatif à cette étude et toutes les opérations s'y rapportant,

En référence à la délibération du SMAEP D03 du 15 Février 2021 émettant un avis défavorable à la Convention de ce groupement de commandes considérant que l'eau potable est gérée par le SMAEP dépendant du périmètre la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME),

Après lecture de la délibération N° 052022 de la Commune de Villemoutiers du 30 Mars 2022, approuvant la Convention de Groupement de Commandes proposée par la 3CFG,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents,

MAINTIEN UN AVIS DÉFAVORABLE à la Convention de ce groupement de commandes pour l'élaboration du Schéma Directeur Eau et Assainissement dans le cadre du transfert de la compétence Eau Potable à la 3CFG puisque le SMAEP dépend du périmètre de l'AME.

N'AUTORISE PAS Monsieur le Président à signer le marché relatif à ce groupement de commandes, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme

Le Président,
Christian BOURILLON

